

La rédaction des contrats

(Huit commandements)

"*Faire un contrat, c'est prévoir*"
Ripert

1. L'importance du contrat

Attacher autant d'importance et de soins à la réglementation contractuelle qu'à l'établissement du projet (dont elle n'est qu'un aspect).

2. Le régime contractuel de base

Choisir les documents contractuels de base (régime ou système contractuel) et déterminer l'ordre de priorité en cas de divergences.

3. Le texte du contrat

Réserver le texte du contrat à la définition des "variables" et aux clauses particulières que justifient les spécificités du contrat.

4. Les variables

Introduire dans le texte du contrat toutes les variables, savoir les données concrètes de l'accord qui lie les parties.

5. Les clauses particulières

Introduire dans les "clauses particulières" les compléments que justifient les spécificités du contrat.

6. Les dérogations au régime contractuel de base

N'introduire des règles spéciales par rapport à la loi ou aux conditions générales qu'avec réserve et en précisant la portée.

7. La version déterminante

Tenir une version commune à jour de la conclusion à l'exécution du contrat.

8. La simplicité

Formuler les règles de manière aussi simple et directe que possible.